



[snabf@snabf.org](mailto:snabf@snabf.org) – bal interne :1645-UT – tél : 01 42 92 40 25 – fax : 01 42 60 77 42 – [www.snabf.org](http://www.snabf.org)

## *Compte rendu de la commission du personnel du 25 janvier 2008*

Délégation SNABF Solidaires : Michel FELCE, Michaël GIVERNE

A retenir en propos liminaires

- Les difficultés actuelles CPM SMCC, les dysfonctionnements actuels dans le tiers payant sont à relier à notre rattachement au régime général (retard dans les mises à jour des professionnels de santé de leur base d'information ...). Des mesures correctrices sont en cours sachant que la BDF fera en sorte que les agents ne soient pas financièrement pénalisés.
- Monétisation des jours RTT, CET ... (loi Travail Emploi et Pouvoir d'Achat - TEPA) : après nous avoir apporté diverses précisions statistiques sur les stocks de congés concernés, la Banque nous a indiqué qu'elle n'a pas encore arrêté sa décision. En revanche, comme ce fut le cas précédemment, le déblocage anticipé de la participation interviendra dès que possible.
- Calendrier et thèmes des prochaines Commissions du Personnel : il est prévu d'aborder en priorité les dossiers de l'interressement, des OSD et de la protection sociale.
- enfin, le SNABF Solidaires a demandé l'application à la Banque des dispositions de la loi de finance 2008 concernant les dons de matériels informatiques par l'employeur à son personnel.

### **Quatre points figuraient à l'ordre du jour**

#### *1 - Actualisation de la liste des postes du cinquième grade*

Suite à nos demandes, la banque a annoncé un volant de 10 postes supplémentaires dans le réseau dont 5 pour les Cellules Régionales de Maîtrise des Risques des régions les plus importantes et 5 autres en réserve pour la prochaine actualisation de la liste des postes éligibles au 5<sup>ème</sup> grade.

#### *2 - Information sur les futures modalités d'application des retenues sur grève*

En réponse à nos questions, la Banque a apporté des précisions sur :

- l'assiette des retenues (étendue à tous les éléments de rémunération sauf les prestations familiales),
- décompte des jours de grève (inclusion de tous les jours inclus entre le 1<sup>er</sup> et le dernier jour de grève),

**La permanence vous adressera prochainement une note explicative détaillée sur ces nouvelles dispositions.**

#### *3 - Projet de convention sur l'utilisation des NTIC par les OS*

A l'issue de plusieurs réunions techniques préparatoires, la Banque a présenté un projet d'avenant. Suite à nos demandes, la Banque proposera une nouvelle version en tenant compte de nos revendications à savoir :

- possibilité pour les OS d'utiliser la messagerie à destination de ses adhérents,
  - information préalable à une suspension ou suppression en cas de non respect du nouvel accord,
- Cet accord, s'il était mis en place permettrait à chaque OS de disposer d'un espace sur intranet pour la mise à disposition de documents d'ordre syndical au personnel. Ce projet sera discuté lors de notre prochaine conseil national.

#### *4 - Attribution des compléments de rémunération et des accélérations d'échelons aux agents mis à disposition des OS et des organismes sociaux*

Ces dispositifs seront également abordés lors de notre prochain conseil national